

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Traité et l'opinion des internationalistes Anglais et Français. L'Internationale ne réussira pas à saboter la Victoire des défenseurs du Droit. — Travaillons, par une union inébranlable, à fortifier notre sécurité nationale. — La réforme électorale.

La fédération socialiste de la Seine, qui représente un groupement particulièrement avancé, s'est occupé du Traité de Paix. Elle le trouve odieux et en contradiction avec les principes de M. Wilson. C'est pourtant bien ce dernier qui a présidé à la rédaction du texte et qui s'est opposé, par exemple, à ce que les peuples assaillis soient dédommages des frais de guerre, bien que ces dépenses soient une conséquence indiscutable de l'agression criminelle ! C'est bien M. Wilson qui a refusé, aux Italiens, Fiume ville peuplée d'Italiens !...

La marque de M. Wilson apparaît évidente de la première à la dernière ligne. Qu'importe, nos bons révolutionnaires entendent interpréter à leur manière les idées de M. Wilson et les adapter à leur programme. C'est assurément le droit des Longuet et consorts d'apprécier le Traité comme il leur convient ; mais c'est une bonne fortune inespérée pour les boches assassins de trouver chez nous de farouches défenseurs de leur cause !... Et cela nous avons, nous aussi, le droit de l'apprécier : c'est l'acte de mauvais français.

Nous savons bien que la Patrie est une « hérésie » pour les chambardeurs qui rêvent de révolution sociale. Ils voudraient nous imposer les joies de l'Internationale. Merci bien, l'expérience russe suffit à fixer notre opinion.

Les travaillistes anglais ont aussi leurs énergumènes. Le Comité exécutif du Labour Party proteste contre une paix qui entrave le développement de l'Internationale. Il va jusqu'à « espérer que la France acceptera une consultation des populations de l'Alsace et de la Lorraine » !...

Comme si le retour des deux provinces volées à la France pouvait, l'espace d'une seconde, passer pour une atteinte au droit, à la justice, à l'équité !

D'ailleurs, il est bon de noter que le Comité exécutif du Labour Party ne représente pas plus l'opinion générale des socialistes anglais que le Comité de la Seine celui des socialistes français.

Le Times l'affirme : la plupart des membres du Comité du Labour Party ont été battus aux dernières élections. C'est déjà une preuve que ces hommes paient d'audace lorsqu'ils prétendent refléter l'opinion anglaise.

Mais il y a mieux. Nos voisins ont envoyé au Parlement un grand nombre de travaillistes (nom sous lequel sont catalogués les socialistes d'Outre-Manche). Ceux-ci ont bien le droit de parler au nom du peuple. Or quelle est leur opinion ?

M. Adamson, président du groupe parlementaire du Labour Party :

J'estime que les conditions sont de nature à assurer une paix durable.

M. Stéphen Walsh, ancien secrétaire parlementaire du Local Government Board :

Personne ne peut soutenir que les conditions imposées au vaincu par le vainqueur sont trop dures. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est qu'elles sont plutôt trop douces. Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France est un acte de simple réparation. D'une façon générale, il semble que la Conférence a été animée d'un esprit de clémence à l'égard du vaincu.

M. Clynes, ancien contrôleur aux vivres :

Les conditions sont dures, mais moins dures que si l'Allemagne victorieuse les avait dictées.

M. Bowerman, secrétaire du congrès des Trade-Unions :

Les conditions semblent satisfaisantes ; j'approuve particulièrement l'indemnité de 125 milliards exigée de l'Allemagne et je ne peux m'empêcher de la comparer avec celle de 200 millions de livres exigée en 1871.

M. Will Crooks :

Je n'ai aucune critique à faire au sujet des conditions de paix ; j'estime que c'est une paix juste, meilleure que celle que les Allemands nous auraient donnée.

Chez nous, l'opinion des socialistes sincères ne saurait être différente.

Il est donc étrange que les représentants de la conférence socialiste internationale accourent à Paris dans l'intention de combattre un traité qui laisse encore à la charge des Français 160 milliards à payer, alors que notre pays n'a aucune responsabilité dans la guerre.

L'Internationale ouvrière a été impuissante à empêcher le conflit, impuissante à protéger les neutres et elle aurait la prétention, aujourd'hui, de saboter la victoire des défenseurs du Droit. Cela est intolérable !

L'Allemagne pousse à la révolution universelle dans l'espoir que cette révolution lui permettrait de se soustraire à une juste expiation ; avec le Temps nous voulons espérer « qu'aucune sonore formule de soi-disant rénovation sociale ne saurait masquer cette claire réalité, et c'est parce que celle-ci s'impose à tous les esprits avec la force d'une vérité évidente, que l'Internationale ne réussira pas davantage à fausser la juste paix des nations qu'elle n'a réussi à nous frustrer de la victoire au prix du reniement de nos sacrifices et de l'oubli de nos morts. »

Plus que jamais les Français ont donc le devoir de faire une garde vigilante et de fortifier le rempart qui nous sépare des Barbares afin de nous garantir contre une nouvelle agression.

L'Informateur Civique publie à ce sujet quelques lignes excellentes dont nous devons nous pénétrer :

« Le rempart, tel qu'on nous l'élève, ne semble guère devoir être infranchissable. Mais fût-il forgé d'un triple airain, notre frontière fût-elle entourée d'une barrière d'acier et l'armée allemande réduite aux plus minces effectifs, ce n'est point là que nous devons chercher notre véritable sauvegarde.

Elle est en nous et en nous seuls. Il y a deux mille ans que César l'a constaté : quand ils se groupaient en face d'un péril commun, les Gaulois étaient invincibles ; mais les haines de tribus à tribus, de cités à cités, les livraient affaiblis à la puissance de leurs ennemis. Devant l'agression germanique tous les Français de 1914 se sont unis, oubliant leurs divisions, et c'est cette coalition de toutes les forces matérielles et morales de la nation qui nous a donné la victoire.

Les armes à peine déposées et avant même la signature de la paix, nos désaccords recommencent : aussitôt, l'ennemi millénaire relève la tête, sent de nouveau sa force et notre faiblesse. Certes, nous ne demandons à personne d'abandonner son idéal politique et social ; mais il est un sentiment sur lequel tous, de l'extrême droite à l'extrême gauche de nos partis, riches et pauvres, intellectuels et ouvriers, nous pouvons et nous devons tous nous accorder : c'est le culte de la France, le souci de sa sécurité et de sa puissance.

On nous bâtit sur des fondements qui semblent hélas ! faits de sable plutôt que de roc, une Société des Nations. Qui oserait affirmer que ce groupement encore sans cohésion assurera la paix ? Voilà déjà que les prudentes dispositions proposées par M. L. Bourgeois ont été écartées : pas d'organisme militaire international pour garantir le pacte d'union et empêcher une nouvelle agression ; pas de contrôle sérieux sur les armements du vaincu. Sans doute, au lendemain de ces luttes grandioses où ils ont mêlé leur sang, les alliés auraient vite fait, en présence du danger, de reformer leurs rangs ; mais dans quelques années, les sentiments, sous l'influence du temps, des événements, des intérêts, sont susceptibles de changer. Pourrons-nous faire fond alors sur l'aide d'un voisin, devenu indifférent, sinon hostile ? Quel autre appui certain aurons-nous que le nôtre ?

Comptons donc sur nous seuls pour vivre ; tirons notre force de nous et non d'autrui. Là est notre vraie garantie. Nous serons protégés contre un ennemi qui guettera toujours nos défaillances, si nous maintenons inébranlable notre volonté d'union ; si nous sacrifions nos discordes et nos querelles de famille à cet idéal commun qui a fait de la France à travers les âges une des plus hautes person-

nifications morales de l'humanité. Notre accord vaudra mieux pour nous défendre que toutes les barrières naturelles ou artificielles, et que les pactes internationaux hâtivement élaborés. »

Maintenir l'union de tous les Français, c'est bien, en effet, la garantie suprême. Espérons qu'à l'exception des illuminés, qui voient le bonheur dans la lutte des classes, nous saurons inébranlablement, maintenir chez nous la concorde et l'union. Pour atteindre ce résultat, il suffit de le vouloir. Qui donc aujourd'hui se refuserait à un effort pour atteindre le but définitif ?...

La délégation autrichienne arrive à St-Germain-en-Laye. Elle comprend une soixantaine de personnes. La vérification des pouvoirs prendra quelques jours. On ne pourra donc rien enregistrer de décisif, de ce côté, avant la semaine prochaine.

Le Sénat est rentré. Il va s'occuper sans tarder de la réforme électorale. Les journaux proportionnalistes mettent les pères conscripts en demeure de voter le projet... « voulu par le pays ». L'opposition paraît pourtant sérieuse. Il est donc prématuré de se livrer à des pronostics.

Au surplus, l'intérêt ne réside pas dans un système d'élection, mais dans le résultat. Le pays désire le remplacement des politiciens par des consciences et des compétences. Cela le passionne autrement qu'une réforme à laquelle il ne comprend pas grand-chose. Il est parfaitement injustifié de dire : le pays « veut la réforme ». Si les journalistes parisiens parcouraient nos campagnes, ils constateraient la parfaite indifférence de nos paysans pour un système complexe.

Si complexe que M. Alexandre Varenne, père du projet adopté, éprouve le besoin, ce matin, d'expliquer et de défendre son œuvre dans 3 colonnes de La Politique. Il y a là beaucoup de calculs, d'additions, de divisions, de moyennes, de quotients, pour arriver à prouver qu'un candidat ayant 32.000 voix doit être élu contre un autre en ayant 44.000. On a beau se prendre la tête à deux mains, on ne parvient pas à s'assimiler la série de transformations mathématiques par lesquelles il faut passer pour en arriver à ce résultat qui heurte le bon sens.

Quoi qu'il en soit nous répétons : Peu importe la forme du scrutin, le salut du pays n'est pas là, il est dans le résultat. Si le prochain scrutin pouvait nous débarrasser de tous les farceurs qui dupent la nation, nous assisterions avant peu à la résurrection économique de la France ! A. C.

INFORMATIONS

L'accord franco-américain

M. Maurice Casenave, ministre plénipotentiaire et directeur des services franco-américains aux Etats-Unis, dans une interview donnée à des représentants de la presse, a démenti de la manière la plus formelle des bruits mis en circulation au sujet d'une soi-disant divergence d'opinion qui séparerait la France, l'Angleterre et les Etats-Unis sur le traité de paix.

La Bavière veut dire son mot

On affirme que le gouvernement bavarois, tout en restant dans l'unité allemande, entend conserver son indépendance et son droit de décision dans les questions qui sont de nature à l'intéresser plus directement.

La note à payer par l'Allemagne

A la Chambre des communes, en réponse à une question, M. Bonar Law dit que les cinq milliards de livres sterling en obligations que l'Allemagne doit livrer aux alliés, ne constituent qu'un acompte. Le montant total de la somme à payer, soit en numéraire, soit sous toute autre forme, n'est pas limité au montant des obligations qu'elle a à acquitter durant un certain nombre d'années.

Le traité avec l'Autriche

Le traité avec l'Autriche sera probablement aussi long que celui avec l'Allemagne. On croit qu'il sera terminé les premiers jours de la semaine prochaine. On étudiera ensuite le traité avec la Bulgarie et en dernier lieu celui de la Turquie. On rapporte de bonne source, que la clause principale du traité avec la Turquie, déclarera Constantinople ville libre, sous la juridiction de la Ligue des Nations.

Contre le bolchevisme

Polonais et Ukrainiens ont décidé de cesser la lutte d'ici quelques jours, dit-on dans les milieux bien informés de la conférence. L'action des Ukrainiens des Etats-Unis serait capitale dans cette détermination.

La réconciliation irait même jusqu'à une alliance entre les deux ennemis pour combattre les bolcheviks et leur reconquérir les territoires ukrainiens, dont leurs troupes s'étaient emparées.

Les bolcheviks n'admettent pas de grève

Après avoir déclaré que toute grève serait considérée comme mouvement réactionnaire contre le gouvernement des ouvriers et paysans, les commissaires du peuple, en vue d'empêcher le chômage et les manifestations ouvrières, ont ordonné la confiscation des fonds de grève constitués par les Syndicats professionnels. Les ouvriers se montrent fort irrités et en arrivent à accuser Lenine d'être franchement réactionnaire.

L'envoi de renforts britanniques à Arkhangel

Les premières unités envoyées en renfort au corps expéditionnaire anglais de la Russie du Nord ont quitté Southampton lundi, à bord du vapeur « Czar ». Le navire, qui emporte 159 officiers de marine et de l'armée de terre, parmi lesquels 40 aviateurs, et 1.423 hommes, ainsi qu'un important matériel d'approvisionnement, de cuisines roulantes, etc., arrivera à Mourmansk le 18 mai, en compagnie de deux autres transports qu'il rencontrera à l'entrée de la Tamise. Les officiers et les soldats sont tous des volontaires.

Un autre transport, « la Tzaritza », ayant à bord, 1.500 officiers et soldats, a quitté Newcastle pour Arkhangel. Le gouvernement britannique a envoyé 500.000 fusils du modèle russe et 500 millions de cartouches aux antibolcheviks de Russie.

S'ils ne signent pas

Si les Allemands n'acceptaient pas les conditions de paix, ce qu'on estime peu probable, toutes les dispositions militaires sont prises pour permettre aux armées alliées d'avancer comme elles l'auraient fait si les conditions d'armistice n'avaient pas été acceptées.

En outre, le rétablissement d'un blocus étroit est prévu dans un projet préparé.

Le terrorisme à Riga

Un courrier diplomatique, arrivé de Riga, rapporte que la situation est effroyable. Les bolcheviks y exercent un régime de terreur impitoyable. A la nuit tombante, les gardes rouges arrivent dans les maisons, s'emparent des habitants et les conduisent dans un faubourg de la ville, où ils sont immédiatement fusillés. Le typhus, la petite vérole font d'incalculables ravages.

L'Ukraine « mobilise » les bourgeois

On mande de Kiev que la mobilisation des bourgeois a été décrétée en Ukraine. Ils seront soumis au régime du casernement et recevront une ration quotidienne. Le président du conseil ukrainien Rakowsky, qui est bolchevik, a pris un décret expulsant les consuls de l'Entente.

La guerre entre la Russie et la Pologne

Un radio du gouvernement des soviets de Russie vient d'informer le ministère des affaires étrangères de Pologne que l'occupation de Vilna par les Polonais était considérée comme une déclaration de guerre.

La Bulgarie mobiliserait

D'après des nouvelles dignes de foi, la Bulgarie a ordonné la mobilisation secrète de toutes les jeunes classes. Beaucoup d'appelés refusent de répondre et se réfugient dans les montagnes.

La fin d'un misérable

On vient d'apprendre la mort de M. Hippolyte Finot, maire de Longueyon pendant l'occupation allemande.

Il avait été arrêté dernièrement et écroué à la prison d'Amiens sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi. Sa faute s'entourait de certaines circonstances, où une partie de la population voyait une atténuation des responsabilités pesant sur sa conduite. Mais, plutôt que de comparaître devant les juges du conseil de guerre, Finot profita de l'absence de ses gardiens pour se pendre dans sa cellule. Il était âgé de 65 ans.

Chambre des Députés

Séance du 13 mai

M. de Chappedelaine pose une question relative au retard apporté à la liquidation des pensions militaires. Il y a 1.600.000 dossiers à examiner ; or, c'est à peine si on peut en examiner 130.000 par an. Il faudrait donc 12 ans pour arriver à liquider ces pensions. M. Abrami promet d'augmenter le personnel qui est chargé de cette liquidation.

MM. Lugol, Rameil parlent dans le même sens. M. Abrami répond qu'aux pensionnés on allouera une allocation journalière qui correspondra à l'allocation journalière à laquelle leur donne droit leur degré d'invalidité.

Un ordre du jour de confiance est voté. La Chambre fixe ensuite les dates auxquelles seront discutées diverses interpellations.

Sénat

Séance du 13 mai 1919

Le Sénat vote un projet de loi tendant à laisser en l'état actuel un groupe de ruines des régions dévastées, en vue d'y organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires.

Le Sénat aborde la discussion des projets et propositions de loi, modifiant la loi de 1917 sur les Conseils de prud'hommes. Le projet est adopté.

M. de Gaudin de Villaine développe son interpellation sur la politique financière du gouvernement. Il déclare que le gouvernement n'a pas plus de politique financière que de politique diplomatique. Il demande que les fortunes des profiteurs de la guerre soient confisquées.

M. Flaissières demande l'application de la doctrine collectiviste « d'où dépend le bonheur collectif de l'humanité et le bonheur individuel des hommes. »

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

Il faut que justice se fasse

Mardi, à la séance du Sénat, MM. Gaudin de Villaine et Flaissières ont interpellé le gouvernement sur sa politique financière.

Il paraît, hélas ! que la situation financière actuelle n'est pas belle. Le gaspillage, la gabegie ont grugé le pays dans des proportions tellement épouvantables que, comme on nous l'annoncé, il faudra payer des impôts formidables. Avenir peu rassurant ! C'est justement parce que l'avenir n'apparaît pas en rose aux contribuables, que MM. de Villaine et Flaissières ont préconisé, chacun suivant ses opinions, des mesures qui pourraient permettre de remédier à la situation financière du pays.

M. Gaudin de Villaine a demandé que les fortunes des profiteurs de la guerre soient confisquées.

Nous doutons fort que le Sénat vote cette proposition qui, au fond, serait juste. On peut être même certain que le gouvernement la combattra. Il y a trop de politiciens qui se sont enrichis pendant la guerre, ou qui ont permis à une bande de mercantis de s'emparer des poches — moyennant quelque ristourne évidente.

Ces politiciens ne veulent pas croire aux méfaits des mercantis ; ils en ont profité. Ils refuseront, c'est normal, d'approuver la proposition qui ruinerait les nouveaux riches. Cependant, il faudra bien que quelqu'un paie et que le budget se boucle.

Aussi bien, les nouveaux riches prennent leurs précautions. Ils mettent en lieu sûr la bonne galette qu'ils ont râlée au popul. Ils liquident, ils fuient les régions où leurs exactions pourraient, un jour, provoquer des châtiements.

C'est qu'à force de constater que l'impunité est accordée aux forbans enrichis, aux espions, aux fonctionnaires véreux, le public se fâchera. Et certes, les raisons de sa colère ne manquent pas.

Le Matin signalait samedi un fait scandaleux : un grand hôtel des Champs-Élysées, à Paris, va rouvrir ses salons. Il comporte un personnel de 350 employés. Or, le directeur est un neutre, tous les chefs de service sont des étrangers, sauf un, alors que des centaines de mutilés, d'anciens combattants, de démobilisés sont sur le pavé !

La vieille graine boche n'a pas disparu de France : elle va encore germer dans nos principales industries dont les directeurs ont des amis puissants dans le monde officiel.

C'est un scandale : durera-t-il ? Au cours d'une réunion qui a eu lieu à Perpignan, les mutilés et combattants du Sud-Ouest ont émis, entre autres vœux, le suivant : « Travail assuré à tous les démobilisés, en tenant compte des professions ; emploi des étrangers en cas d'absolue nécessité seulement. »

Il est probable que si les mutilés, anciens combattants prenaient partout pareille décision, il faudrait bien que les politiciens et les administrateurs se soumettent à cette décision.

Il y a des administrations qui, en prévision des élections prochaines sont peuplées d'individus dont le rôle n'est d'être que des agents électoraux.

C'est un vrai scandale parce que les intérêts des ayants-droits sont lésés et parce que ça coûte cher au public.

On rétribue ces individus sur des budgets que personne d'autorisé ne contrôle, sur des fonds dont la distribution est plutôt fantaisiste.

Et personne ne réclamerait des comptes ? Et le public devrait toujours payer ? La bande des affameurs paraît être encore toute puissante ; mais les protestations s'élevaient de toutes parts. Il faudra bien que justice se fasse.

L. B.

La nouvelle politique

L'Ordre Public publie le fillet suivant dans lequel il montre le plan électoral des politiciens qui cherchent leur... voie. Politiciens sans parti, ils tentent de rallier autour d'eux le plus grand nombre possible d'électeurs avec l'unique souci d'être réélus.

L'Ordre Public écrit :

« M. Briand fait risette aux socialistes unifiés, pour certains desquels on n'a pas cessé, grâce à de faciles poignées de main, d'être le camarade Briand ; on leur dit, ou plus prudemment on leur fait dire : « Clemenceau vous combattra, moi pas ; avec moi, vous goûterez encore la « bonne manne des fonds secrets » ; sans doute, vous demanderai-je, peut-être, pour m'effrayer personne et permettre l'union que je désire, de sacrifier quelques amis chers, « chers à l'Allemagne, un Longuet, « un Cachin, un Mayras — mais « vous pouvez compter sur moi, la « grande majorité d'entre vous ren- « trera dans le sanctuaire. »

Puis, par une brusque volte-face, il se dirige vers d'autres, situés aux antipodes, et leur tient ce langage : « J'ai commis dans ma vie une grave « erreur et je la veux réparer ; je « suis l'auteur de la séparation de

« l'Eglise et de l'Etat, et certains d'entre vous ne me le pardonnent pas. Je serais heureux que vous ne m'en voulussiez pas. C'est un évêque qui m'a fichu dedans : « ignorer comme une carpe, j'ai voulu faire une bonne séparation qui profitait à l'Eglise et contentait, en même temps, les anticléricals. Un évêque a consenti à me donner des répétitions, et vous ne pouvez nier que j'ai été un bon élève. Vous avez tous admiré ma maîtrise en cette occasion, mais que voulez-vous ? On m'avait affirmé que le Pape marcherait ; le Pape n'a pas marché et tout a été de travers. Ce n'est pas de ma faute. »

« J'ai l'intention de réparer cela. Mes agents sont à Rome et font d'excellente besogne. On n'y parle plus que de moi et Clemenceau y est au trente-sixième dessous. « Je vous le promets : si j'arrive au pouvoir, non seulement je rétablis les relations diplomatiques avec le Vatican, ce qui est une nécessité que cet animal de Tigre comprend aussi bien que moi, mais encore je m'engage à remettre cette séparation ratée la première fois sur un tel pied que Rome en soit enchantée. Les socialistes unifiés qui sont en cette matière, vous ne l'ignorez pas, des libéraux, vous donneront un coup de main aux élections, vous leur donneront un coup d'épaulement de votre côté et tout ira bien. « Mais pour cela, il faut avant tout descendre Clemenceau, ce qui n'est pas facile ; mais comptez sur moi : j'y emploie les meilleurs de ma bande, Franklin-Bouillon, ou Bouillon Franklin, et aussi ce brave ami Monzie. »

Au Sénat

Les bureaux des deux groupes de la Gauche démocratique et de l'Union républicaine du Sénat, réunis sous la présidence de MM. Emile Combes et Boudenoot, ont arrêté la liste des candidats à la commission chargée de l'examen de la proposition de loi votée par la Chambre, relativement à la défense électorale. Le 2^e bureau a désigné M. Loubet, sénateur du Lot.

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, M. Loubet fait partie du 2^e bureau et M. Rey du 7^e.

Médaille militaire

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme ont été attribuées au soldat Mazot Guillaume-Joseph, (territorial), du 7^e d'infanterie ; bon soldat, courageux et dévoué. A été grièvement blessé, le 3 juillet 1916, à Vaux-Chapitre, à son poste de combat en première ligne.

Au 7^e

MM. Gallien et Quesnel, lieutenants à titre temporaire au 7^e d'infanterie, sont promus sous-lieutenants à titre définitif, à compter du 25 mars 1919.

Service des prisonniers

M. Faidy, chef d'escadron au 13^e hussards est affecté au service des prisonniers de guerre dans la 17^e région.

Contributions indirectes

M. Bessac, commis des Contributions indirectes à Montreuil (Seine), est nommé en la même qualité à Figeac.

Les traquants sont protégés

M. Clémentel refuse aux Canadiens l'importation des chaussures dont ils ont reçu la commande à la Foire de Lyon. Au même moment, on annonçait sur la chaussure courante une hausse nouvelle et considérable ! Vous paierez bientôt vos bottines 100 fr. la paire.

Que se passe-t-il exactement dans le monde des cuirs et peaux ?... Mystère.

Alimentation

Il sera mis en vente des jambons provenant du ravitaillement civil. Ces jambons sont arrivés depuis plusieurs jours et n'attendent probablement pas que les vers s'y mettent pour être distribués.

Questions au ministre de la guerre

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre quels sont les éléments qui servent de base à la confection du tableau de la Légion d'honneur pour les officiers de réserve d'infanterie qui ont gagné leurs galons au front.

Réponse

Pour être inscrits au tableau de la Légion d'honneur, il faut que l'officier soit proposé par ses chefs hiérarchiques et que ses titres soient jugés suffisants. Dans l'appréciation de ses titres, il est tenu compte non seulement des années de services, mais surtout du séjour au front, du temps passé dans les unités actives, des blessures, des actions d'éclat, des citations, etc. Le fait, pour un officier de complément, d'avoir gagné ses galons au front, entre en ligne de compte dans l'évaluation de ses titres, mais ne constitue pas un facteur déterminant.

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre comment est établi le décompte du montant du pécule dû aux prisonniers rapatriés, alors que leurs carnets de pécule ont été détruits ou perdus dans le cours des hostilités.

Réponse

Les carnets de pécule détruits ou perdus au cours des hostilités sont remplacés dans les conditions prescrites par l'article 15 b de l'instruction du 15 juillet 1918. Les droits préexistants sont rappelés sur les nouveaux carnets à l'aide des fiches nominatives modèle B tenues dans chaque dépôt ou au moyen des documents que possède l'unité et des éléments d'information qu'il lui est possible de recueillir.

Essences et Pétroles

L'Officiel publie les nouveaux prix de vente au détail des pétroles et essences dans chaque département. Pour le Lot ces prix sont fixés ainsi :

Pétrole d'éclairage : 55 fr. 50 l'hectolitre.
Essence d'éclairage : 96 fr. 25 l'hectolitre ; pour automobiles en caisses : 102 fr. 50.
Essence fine de luxe : 106 fr. 25 l'hectolitre en fûts ou bidons de 50 litres : 112 fr. 50 en caisse.

Appel aux pères et mères des soldats morts pour la France ou portés disparus

Toutes les personnes qui se trouvent dans les catégories ci-dessus sont instamment priées d'assister à la réunion qui aura lieu le Dimanche 18 courant à 14 heures 1/2 dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour :

1^o Formation d'un groupement pour la défense des intérêts des pères, mères, frères et ascendants à tous les degrés.
2^o La loi sur les pensions, les sépultures et questions diverses.

Mutilés, Veuves et Combattants

Les bureaux des Associations : Fédération des Mutilés du Lot, Mutilés et Réformés de Cahors, de Gourdon et de Figeac, veuves de la guerre de Cahors et de Figeac, Amicale des Démobilisés de Cahors, Anciens Combattants de Figeac se réuniront le samedi 17 mai à 20 heures 1/2 à la Mairie, Salle du Conseil Municipal. Les sections cantonales affiliées ou désireuses de s'affilier sont priées de se faire représenter. Les adhérents des associations sont invités à assister à la séance.

P. T. T.

Dans la liste des candidats admissibles à l'emploi de surnuméraire des P. T. T. (concours des 19 et 20 janvier 1919), nous relevons les noms suivants des candidats du Lot : Castex, avec le n^o 45 ; Carles, avec le n^o 95 ; Gruzel, avec le n^o 107 ; Céréde, avec le n^o 141 ; Boulet, avec le n^o 196 ; Robert, avec le n^o 358.

Contributions directes

Un examen d'aptitude aux fonctions de contrôleur adjoint stagiaire des contributions directes exclusivement réservé aux officiers des armées de terre et de mer, sera ouvert au cours de l'année 1919.

Les candidats trouveront auprès du Directeur des contributions directes à Cahors, rue Georges-Clemenceau, n^o 24, tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

Syndicat de la charcuterie

Les charcutiers de Cahors ont l'honneur de prévenir la population qu'à partir du samedi 17 courant, les charcuteries seront approvisionnées en viande fraîche dans la mesure du possible.

Les nouvelles cartes d'alimentation

Les cartes d'alimentation pour le second semestre de 1919 seront distribuées vers la fin du mois. Quelle que soit la décision prise concernant le maintien ou la suppression des tickets de pain, il n'y a pas à s'en étonner, déclare-t-on au ministère du ravitaillement, la carte d'alimentation servant non seulement pour le pain, mais pour le sucre, denrée qui nécessite encore de façon évidente le contrôle de la carte. Il est au reste à remarquer qu'en Angleterre, où l'on n'exige plus de coupons pour l'achat d'aucune denrée, les carnets ont été conservés et que l'enregistrement des achats chez les fournisseurs subsiste pour le beurre, la viande et le sucre.

Médecins et pharmaciens de complément

Les médecins et pharmaciens aides-majors de complément à titre définitif, même démobilisés, peuvent, sur leur demande et jusqu'à la cessation de l'état de guerre, être admis avec leur grade dans le cadre actif du corps de santé métropolitain ou du corps de santé des troupes coloniales.

Les médecins et pharmaciens qui désirent bénéficier de cette faculté devront adresser leur demande au ministre de la guerre. Tous renseignements utiles leur seront fournis dans les régions par la direction du service de santé.

Congrès de l'Agriculture française

Le Comité d'organisation du Congrès de l'Agriculture française, présidé par Monsieur Emile Loubet, s'occupe activement de l'organisation de la profession agricole nationale. L'envisage la création, à l'issue du Congrès qui se tiendra à Paris du 30 juin au 3 juillet, d'un organisme général et permanent, ligue d'action agricole, où tous les agriculteurs français verront leurs intérêts représentés et défendus.

Le Comité maintient son principe : se placer sur le terrain exclusivement professionnel et réaliser l'union entre tous les agriculteurs français. Les nombreuses adhésions qui parviennent de toutes les régions y compris la Lorraine et l'Alsace, garantissent la réussite de ce projet, auquel toute notre Agriculture est intéressée. Les adhésions au Congrès prochain sont reçues 55, rue de Belchasse à Paris (VII^e).

Labbenque

Dimanche dernier 11 mai, le Comité chargé de réorganiser la fête patronale de la commune s'est réuni à la Mairie de Labbenque à 3 heures du soir.

M. Guilhaum Louis, maire de Labbenque a été nommé président d'honneur. On a élaboré un programme qui n'a pas été définitivement arrêté mais qui fera connaître aux habitants des communes du canton et des cantons voisins par la voie de la presse et par affiches. En principe, la fête aura lieu comme par le passé. On ne demande pas des réjouissances, mais dans un but de solidarité le Comité veut essayer de donner au commerce de notre petit canton un nouvel essor.

Sur la proposition de M. Aufrère, V. P.

(café Tivoli, Cahors) on a décidé qu'à la sortie de la seconde messe, on portera une couronne au cimetière pour les jeunes gens de la commune tombés au champ d'honneur.

Dimanche prochain nous donnerons de plus amples détails sur la réunion dernière.

Lauzès

Dimanche dernier, les démobilisés de la commune de Lauzès se sont réunis dans la salle de la mairie à l'effet de se grouper en vue de la défense de leurs intérêts.

En un langage clair et précis, M. le docteur Jardel a exposé aux nombreux démobilisés présents le but de la réunion et l'avantage qu'il y avait à se grouper pour la défense des intérêts des orphelins de la grande guerre, des veuves et des démobilisés.

Il donne lecture des statuts de la future société. Les statuts sont approuvés.

Il est alors procédé à la formation du bureau, lequel est ainsi composé : Président, M. le docteur Jardel ; vice-présidents, MM. Floyrac et Malique ; secrétaire, M. René Faure ; secrétaire-adjoint, M. Delpech ; trésorier, M. Marcouly ; trésorier-adjoint, M. Capelle.

Pour les démobilisés de la commune de Lauzès, les cotisations, fixées à 1 franc, sont reçues chez M. Marcouly, trésorier, négociant à Lauzès.

Une réunion aura lieu prochainement.

Limogne

Probité. — L'élève de l'école laïque des garçons Fernand Labit, âgé de 10 ans, demeurant chez ses grands parents à Limogne, a trouvé sur la voie publique une petite somme en billets de banque.

De suite il s'est empressé, en l'absence du Maire, de remettre ces billets entre les mains d'un conseiller municipal qui les tient à la disposition de celui qui les a perdus.

Honneur à ce jeune enfant, aussi à ses grands parents et aux maîtres qui savent inculquer à cette jeunesse, dès leur plus tendre enfance, ces sentiments de probité.

Figeac

Le 4 mai, assistance très nombreuse à la réunion des veuves de la guerre à la Mairie de Figeac, où une association a été constituée. Le bureau a été constitué et comprend : MMmes Escudé présidente, Solignac vice-présidente, Lascombes secrétaire générale, Fourgous et Serres secrétaires, Bichon et Issely trésoriers.

Mission a été donnée à ce bureau de s'entendre avec les associations de veuves, de mutilés et de combattants de l'arrondissement et du département en vue d'une action commune.

Toutes les veuves de guerre de l'arrondissement de Figeac sont invitées instamment à se faire inscrire à la société, qui s'occupera activement de leurs intérêts, facilitera leur placement et leur donnera tous les renseignements dont elles pourraient avoir besoin.

Pour les adhésions écrire à la Présidente de l'association des veuves de la guerre à Figeac.

La cotisation annuelle est fixée à 3 fr.

Nous sommes heureux d'informer la population Figeacoise qu'une attribution de 30 tonnes de coke a été faite à la ville de Figeac pour le mois de mai.

Les personnes qui désirent en profiter sont invitées à aller prendre un bon à la Mairie.

Notre Tribunal. — D'après la loi sur la réforme judiciaire, le Tribunal civil de Figeac est classé de 3^e classe et comprend : une Chambre, un Président, un Procureur de la République, un Juge, un Greffier et un Commissaire-Greffier.

Espédaillac

Soldats de la commune morts pour la France : Despeyroux Eloi ; Cancé Jean-Louis ; Singlard Antonin ; Rulhes Eloi ; Bert Cyrien ; Caussanel Jean ; Selves Lucien ; Cayrol Henri ; Cancé Charles ; Balmette Antonin ; Hirondelle Antonin ; Course Louis. Disparus depuis 1914 : Singlard Cyrien ; Lemyerier Antonin ; Bouzou Marcel.

Salviac

Les allocations. — M. le percepteur de Salviac paiera les allocations aux dates ci-après : Salviac, 17 mai, de 8 heures à midi ; Léobard, 22 mai, de 8 heures à midi ; Thédirac, 29 mai, de 8 heures à midi ; Rampoux, 23 mai, de 8 heures à midi ; Lavercantière, 23 mai, de 1 heure à 4 heures ; Dégagnac, de 8 heures à midi.

Enregistrement. — Le bureau de l'enregistrement de Salviac va être réouvert incessamment, le titulaire va être démobilisé.

Durant les hostilités, le bureau de Gourdon a fait le service de celui de Salviac. Les habitants du canton apprendront cette nouvelle avec plaisir.

Réunion des actionnaires de l'actyène. — La réunion des abonnés au gaz actyène a eu lieu dimanche à la Mairie sous la présidence de M. le Dr Cambornac, maire de Salviac.

seance des gardiens, Noël Rambert vit encore son ami, le grand martyr.

— Monsieur Arthez, lui dit-il gravement, jamais je n'aurais fait une question aussi grave que celle que je vais vous adresser. Répondez-moi selon votre habitude, sans rien cacher. Combien, en supposant qu'on ne me guillotinerait pas, ai-je de temps à vivre ?

— Vous ? dit Arthez.

— Oui, je me sens perdu. N'est-ce pas que je suis perdu ?

— Vous êtes très malade !

— Il me faudrait, pour me sauver, ce que je n'aurais jamais, le luxe, le repos, la paix.

— Oui, dit Arthez.

— Et me sauverait-on ? demanda Noël.

— Pourquoi me demandez-vous cela ?

— Enfin, dit Noël, c'est une idée à moi. J'ai besoin que vous me disiez la vérité vraie, crue, nette et définitive.

— Rambert, répondit Arthez, votre petit Jacques est à moi maintenant. Soyez en paix.

— Ce qui veut dire, fit Rambert, que je suis mourant ?

Pascal Arthez ne répondit point.

— Poitrinaire, n'est-ce pas ? Je le savais, fit Noël. Sur combien de temps puis-je compter ?

Il vit dans le regard d'Arthez comme une hésitation pleine de pitié.

Alors Noël demanda :

Le prix du mètre cube de gaz a été fixé à 5 celui des manchons à 0 fr. 80.

MM. les abonnés continueront nous en doutons pas leur abonnement, le prix du gaz et des manchons seront bientôt diminués à raison de la baisse de prix rochaine.

BIBLIOGRAPHIE

Les Annales

Un article de Gustave Lanson sur le « Malaise pédagogique », d'une actualité brûlante ; des pensées de Paul Hervieu ; le discours de réception de François de Curel à l'Académie et la réponse de M. Emile Routroux ; la suite des pénétrantes réflexions d'Yvonne Sarcy sur la Vie simple ; Jeanne d'Arc glorifiée par Gabriel Hanotaux et Georges Cain ; le printemps chanté par Mme Catulle Mendès, Edmond Harcourt et Jean Rameau ; des pages du Bonhomme Chrysale, d'Alfred Capus, de Gérard d'Houville ; un extrait du roman de Pierre Benoit, l'Atlantide, dont tout le monde parle ; de ravissants tableaux printaniers reproduits en hélio ; une délicieuse danse anglaise (paroles et musique), voilà ce que contient le numéro d'aujourd'hui des Annales.

Partout le numéro : 40 centimes. Dans le Journal de l'Université des Annales, les belles conférences de Frédéric Masson, Edouard Herriot, Docteur Raoul Baudet, Mme Dussane, de la Comédie-Française... La collection de ce journal forme une incomparable bibliothèque. Le numéro : 75 centimes.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 55.

Manifestation boche contre l'Entente

De Bâle : Les manifestations de Berlin contre la mission de l'Entente furent plus graves qu'on ne l'avait signalé.

Dix mille personnes, parmi lesquelles des groupes porteurs de drapeaux rouges, marchèrent sur l'hôtel Adlon où sont descendus les membres de la mission. Les manifestants criaient : « à bas l'Entente ».

Au cours de la collision avec les troupes, il y eut plusieurs blessés.

L'hôtel est gardé militairement.

A FRANCFORT

De Zurich : La Gazette de Francfort proteste contre le manque de patriotisme des commerçants francfortois qui demandent l'occupation de la ville par les troupes françaises.

La grippe en Espagne

De Madrid : La grippe reparait en Espagne, venant du Portugal. Des mesures rigoureuses de protection sont prises.

Petrograd menacé

De Londres : D'Helsingfors on annonce que la chute de Petrograd est imminente. On croit que les leaders bolchevistes ont déjà quitté la ville.

Ils fabriquent des munitions !

De Zurich : La succursale de Krupp à Grosstrehlitz, en Haute Silésie, fabrique fébrilement, depuis le 15 avril, des explosifs. Des préparatifs sont signalés quotidiennement dans les gares de la Haute Silésie.

(C'est une menace directe à la Pologne.)

S'ILS NE SIGNENT PAS

On termine le règlement des opérations militaires qui se dérouleront en Allemagne au cas où Brockdorff-Rantzau refuserait de signer le traité. Egalement un blocus absolu serait établi. Mais le blocus serait, par contre, immédiatement supprimé dès le lendemain de la signature.

Ce sont les Américains qui avanceraient...

De Londres : Trois divisions américaines constitueront l'ensemble du corps d'occupation si l'Allemagne refuse de signer.

La Pologne veut une flotte

De Berne : La Pologne aurait demandé aux Alliés sa part de la flotte de commerce allemande.

Le traité avec l'Autriche

On croit de plus en plus que le traité avec l'Autriche sera prêt au début de la semaine prochaine.

Une clause capitale

Une des clauses serait l'interdiction de se joindre politiquement avec l'Allemagne.

L'exploitation du Transsibérien

Pour prendre en mains l'exploitation du Transsibérien, l'Amérique, le Japon et l'Angleterre souscriraient chacune 5 millions de dollars à l'émission de 20 millions de dollars d'actions.

La France et l'Italie souscriraient, chacune, 2 millions 1/2 de dollars.

Le Grand Emprunt de la Ville de Paris

La consolidation de la dette de guerre de la Ville de Paris, proposée par l'administration préfectorale et adoptée par la sage délibération du Conseil municipal en date du 30 décembre 1918, s'accomplit par l'échange des Bons Municipaux et des Obligations quinquennales 1917 contre les nouvelles Obligations à lots que la Ville de Paris a été autorisée à émettre pour un montant nominal de 1.500 millions de francs.

Les nouvelles Obligations seront de 500 francs ; il y aura tout au plus des cinquantes. Elles produiront un intérêt de 5 %, soit 25 francs, payable par moitié chaque semestre. Emises à 480 francs elles rapporteront donc le séduisant intérêt de 5,20 % brut. Elles participeront en outre, à six tirages par an, comportant le total imposant de plus de 2.600 lots, dont un gros lot de 1 million et 5 lots de 200.000 francs chacun. Le total des lots ne sera pas inférieur à 6 millions de francs.

Devant de tels avantages, que n'avait jamais réunis emprunt municipal, on comprend à quel empressement les porteurs de Bons Municipaux et d'Obligations quinquennales échangeront leurs titres contre les nouvelles Obligations. Pour exercer leur droit de préférence, ils peuvent dès à présent remettre leurs titres dans les banques et établissements de crédit, correspondants ordinaires de la Ville de Paris, ou directement à la Caisse Municipale. Le délai pour ces souscriptions privilégiées finira le jeudi 22 mai au soir.

Une émission publique pour la portion de l'emprunt qui n'aura pas été absorbée par cet échange aura lieu le 5 juin prochain.

USINE D'ANGELY

On demande charretiers ouvriers et ouvrières

S'adresser 129, boulevard Gambetta.

On demande

Des ouvrières laveuses 6, faubourg Cabazat.

AVIS

Un lot de chevaux anglais sera mis en vente samedi 17 mai, Hôtel Combelles à Cahors.

Mariage. M. célibat. 35 ans, bien s. l. r. désire union avec demoiselle ou veuve cath. avec petite dot, bons sentiments. Ecrite M. Cordes, 33, rue Boudet, Bordeaux.

HALLS de l'ALIMENTATION

Importation : LE HAVRE, MARSEILLE, BORDEAUX
Vente directe au consommateur de tous Produits Alimentaires
DEMANDER PRIX COURANT
50 bis, Rue de la Bourse, LE HAVRE

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal

Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Le Gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

LE PETIT JACQUES

PAR JULES CLARETIE
De l'Académie Française
DEUXIEME PARTIE

II

UN PÈRE

— C'est vrai, disait tout haut Rambert, dont la toux déchirait les poumons, je suis condamné de toutes façons. Je m'en vais de la poitrine. Au moins comme ça ma carcasse sera bonne à quelque chose. Il y en a bien d'autres qui se sont vendus !... Il ajoutait :

— Deux cent mille francs, c'est bien payé. J'aurais pu travailler cent ans, — cent ans ! — jamais de la vie je n'aurais gagné le quart de ça !

Puis il avait peur :

— Mais on m'appellera assassin ! Rambert assassin ! Bah ! ils le disent déjà ! C'est fini. C'est accepté. C'est reçu... Comme c'est méchant, les hommes !

Il se supposait acquitté, libre, frappant à la porte des ateliers. Jamais on ne lui ouvrirait : — Retourne à ta prison, misérable ! Et bien !

tu as pu séduire les jurés, canaille que tu es ? — Plus de travail, plus de pain. Que devenir ? Et le petit ? C'était là sa seule consolation. Il aurait Jacques à côté de lui, il pourrait l'embrasser, le choyer, l'aimer. Pascal Arthez trouverait bien une place à son ancien compagnon du préau. Il se ferait casseur de pierres, ouvrier de fontaines, portefaix, terrassier, fossoyeur, n'importe quoi. Certes, oui, mais voilà : pour ça, il fallait vivre. Etait-il bien sûr de vivre ?

Mortel l'avait brutalement dit. La maladie était là, affreuse, implacable. Alors, il fallait donc faire ses paquets, partir se coucher dans la fosse commune, et ne rien laisser après soi à Jacquinet qui aurait faim. Ce pauvre petit Jacques ! Avec ça que pour lui on ne pouvait pas dire un mot, un seul, un oui, « oui, j'ai tué », et monter quelques marches d'une machine rouge !... La mort par la phthisie, qu'importe ! Au moins l'une des deux était utile.

— Voyons, voyons, se dit Rambert, est-ce que réellement la maladie m'a condamné ?

Il demanda le médecin de la prison. C'était un homme aimable, souriant, qui mentait aux malades avec une grâce infinie. Il appelait cela très délicatement leur *dozer la pilule*.

— Docteur, répondez-moi nettement, comme je vous parle. Je suis poitrinaire, n'est-ce pas ?

— Vous ? fit le docteur. Jamais de la

vie ! Vous êtes fatigué, voilà tout : suite du régime cellulaire, qui ne vaut pas, comme vous savez, celui du roastsheef.

— Ah !... Et vous croyez que je ne suis point perdu ? demanda encore Noël.

— Vous ? Jamais de la vie ! Vous avez besoin de vin de Bordeaux, de grand air, de voyages. Nice vous ferait aussi grand bien. Vous ne connaissez pas Nice ?

— Alors vous croyez que malgré cette toux, ces quintes, ces déchirements que je sens en moi, tout ce qui me brûle là, je puis vivre, vivre encore ?...

— Vous pouvez vivre cent ans. Votre seule maladie, vous la connaissez. C'est l'accusation qui vous menace